

RAPPORT
ANNUEL
2007
2008



Fondation de la faune du Québec

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION

Isabelle Simard, Graphiste

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque nationale du Québec, 2008

ISBN :

978-2-550-54778-5

PUBLIÉ PAR :

Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2007-2008 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur la protection des non-fumeurs en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.

Québec, janvier 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2008.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2007-2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué des Ressources
naturelles et de la Faune,



Serge Simard

Québec, janvier 2009

Monsieur Serge Simard
Ministre délégué
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec)
G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2006-2009, lequel a été reconduit pour l'exercice 2007-2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Jacques Gauthier

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec	6
1.1 Constitution	6
1.2 Fonctions et pouvoirs	6
1.3 Secteurs d'activité	6
1.3.1 Aide technique et financière	6
1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques	6
1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus	7
1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires	7
1.4 Encadrement administratif	7
1.4.1 Octroi d'aide financière	7
1.4.2 Effectifs	7
1.4.3 Protection des renseignements personnels	7
1.4.4 Code de déontologie	7
2. Orientations stratégiques et priorités	8
2.1 Orientations stratégiques	8
2.2 Priorités	8
3. Faits saillants en 2007-2008	9
4. Résultats de l'exercice 2007-2008	10
4.1 Soutien des initiatives fauniques	10
4.1.1 OBJECTIF 1 : accroître les sommes consacrées aux interventions fauniques	10
4.1.2 OBJECTIF 2 : accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques	10
4.1.3 OBJECTIF 3 : initier 12 000 jeunes à la pêche	11
4.1.4 Autres activités fauniques	12
4.2 Croissance et diversification des revenus	13
4.2.1 OBJECTIF 4 : accroître les revenus provenant des contributions des utilisateurs	13
4.2.2 OBJECTIF 5 : accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds	14
4.2.3 OBJECTIF 6 : appuyer des organismes dans leurs collectes de fonds	16
4.2.4 Autres contributions	16
4.3 Communications au service de la faune et du réseau faunique	17
5. Perspectives 2008-2009	18
Donateurs et partenaires de la Fondation	22
Rapport du vérificateur	29
États financiers	30

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL au 31 mars 2008

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2008. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le Rapport annuel 2007-2008

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2006-2009.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,



André Martin
Québec, le 1^{er} juin 2008



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après deux ans comme président du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec, j'ai eu l'occasion et le privilège de voir l'organisation terminer l'exercice de planification stratégique amorcé en 2006-2007.

En adoptant la nouvelle planification stratégique ainsi que les objectifs et stratégies pour la période triennale 2008-2011, le conseil d'administration a marqué une étape importante de l'histoire de la Fondation qui définit les assises sur lesquelles ses actions futures pourront reposer.

Les grandes orientations du Plan stratégique visent d'abord à assurer plus particulièrement la protection et l'aménagement des habitats fauniques par un soutien direct aux initiatives ciblant ces habitats. On souhaite également soutenir le réseau des partenaires fauniques qui désirent promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune. Enfin, on vise à assurer la pérennité et le développement de la Fondation.

Pour répondre à ces besoins, le conseil d'administration a retenu des priorités et des objectifs précis qui baliseront les actions futures de l'organisation. Ainsi, l'accentuation des efforts pour préserver la biodiversité, l'intégration de la faune dans les interventions en forêt ou le suivi des interventions en milieu faunique seront au menu des prochaines années. Il en sera de même pour le renforcement du réseau faunique, l'accroissement des revenus de la Fondation et l'amélioration de sa notoriété. Un plan d'action a été élaboré afin de concrétiser ces orientations. Il propose une série d'actions qui permettront d'atteindre ces objectifs et de poursuivre la réalisation de notre mission.

Qu'il s'agisse de renforcer le programme de protection des habitats, de réorganiser nos interventions en milieu forestier, de favoriser l'appui à des projets situés en zones de forte biodiversité ou de mesurer et de privilégier l'efficacité faunique des interventions que l'on appuie, notre aide à la faune et à ses habitats s'en trouvera améliorée. On évaluera également la situation actuelle du réseau faunique de façon à en connaître la santé et l'autonomie et à adopter une stratégie pour le renforcer.

Nos activités de collecte de fonds viseront quant à elles une augmentation de 40 % des revenus globaux de la Fondation au cours de la première période triennale. Des efforts seront également consentis pour améliorer substantiellement la notoriété de la Fondation auprès des partenaires et du grand public.

Ce plan d'action pose un défi de taille à toute l'équipe de la Fondation, et ce, autant pour le personnel permanent que pour le conseil d'administration. Mon expérience des dernières années m'a convaincu de la capacité de chacun de le relever avec brio et originalité.

Cette réflexion de fond s'est effectuée en parallèle avec les multiples activités courantes de la Fondation touchant autant la protection et la mise en valeur de la faune et de son habitat, que la promotion de la relève à la chasse et à la pêche, la sensibilisation du public ou la collecte de fonds.

Je tiens à féliciter toute l'équipe pour sa rigueur et son efficacité et à remercier chacun des membres du conseil d'administration pour leur appui indéfectible.

L'année qui se termine a été des plus stimulantes et celles qui viennent sont remplies de promesses. Notre faune n'en sera que mieux protégée et mise en valeur.

Jacques Gauthier



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le sentiment d'enthousiasme qui a caractérisé mon arrivée à la direction de la Fondation l'année dernière n'a fait que croître en 2007-2008, en raison des pas énormes franchis en cours d'année.

Guidée par sa planification stratégique et sa réflexion à long terme, l'équipe de la Fondation a su à la fois contribuer activement à cet important exercice et poursuivre ses activités régulières, tout en mettant en place des initiatives inspirées des nouvelles orientations stratégiques de l'organisation. Plusieurs de nos programmes ont ainsi connu des développements importants au cours de la dernière année.

Les initiatives de mise en valeur des cours d'eau en milieu agricole, mises en place depuis 2005 avec l'Union des producteurs agricoles, ont vu leur portée s'élargir grandement. C'est ainsi que la Fondation a été mandatée pour assurer la coordination de dix nouveaux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant financés par le Plan d'action concerté 2007-2010 sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse. Ces projets s'ajoutent aux dix premiers projets mis en place en 2005 dans le cadre du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Une ressource additionnelle a été embauchée pour assurer la coordination des multiples initiatives entreprises dans ces 20 projets dont les retombées seront essentielles pour la santé des cours d'eau et des habitats fauniques en milieu agricole.

Dès sa première année, le nouveau volet d'aménagement des frayères du programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) a connu un franc succès. Ce volet, qui vise la restauration d'habitats, dont l'aménagement de frayères pour l'omble de fontaine, a suscité un grand intérêt auprès des promoteurs. En effet, la Fondation a reçu 64 demandes d'aide financière totalisant plus de 170 000 \$. Après analyse, 53 de ces demandes ont été retenues par le comité de sélection. Ces efforts concertés d'amélioration des cours d'eau favoriseront, dans quelques années, une pêche de qualité dans les lacs qu'ils approvisionnent.

Le programme Pêche en herbe a connu une année record en 2007 et près de 16 000 jeunes ont été initiés à la pêche, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2006-2007. Grâce aux multiples projets mis de l'avant par les partenaires de la Fondation, les résultats de 2007 portent le nombre total de jeunes rejoints à 110 000 sur dix ans. Mis en place en 1997 par la Fondation, en collaboration avec le partenaire principal, Canadian Tire, ce programme a pour objectif de favoriser la relève à la pêche, en initiant des jeunes âgés principalement de 9 à 12 ans. Signalons le développement du volet Clé en main, en cours d'année, avec le groupe Éco-Nature de Laval, lequel vise à initier des familles complètes à la pêche, en leur offrant tout le matériel leur permettant de découvrir ce loisir. Le volet Clé en main se poursuivra en 2008.

La Fondation a également vu la conclusion d'un important projet auquel elle a collaboré depuis 2004, soit l'Entente spécifique de régionalisation portant sur l'expérimentation d'un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches. Les partenaires de cette entente, dont le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, ont dévoilé, en mars 2008, le bilan des activités réalisées entre 2004 et 2008. En quatre ans, plusieurs actions ont été menées afin de réaliser les objectifs visés : accroître la récolte de cerfs sur le territoire, protéger et aménager les ravages de cerfs, prévenir et réduire les dommages causés par les cerfs et développer une expertise régionale en matière de gestion et d'aménagement intégré. Permis spéciaux, signalisation routière intensifiée, festivités pour mettre en valeur le cerf, sensibilisation des automobilistes et développement de l'accueil des chasseurs en terre privée sont autant d'initiatives qui ont été mises de l'avant par les promoteurs du projet. ▶

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En matière de financement, la Fondation a également connu une année riche en développements. De façon générale, les revenus des activités de collecte de fonds se sont accrus de 8 %, ce qui en fait la meilleure année à ce jour, autant en matière de revenus bruts que de revenus nets. Ces résultats ont pu être atteints malgré la situation difficile dans le secteur forestier, avec lequel la Fondation avait établi de nombreux partenariats au fil des ans.

Les partenariats d'affaires se sont diversifiés comme en fait foi la création du Fonds Naya pour les cours d'eau, dans lequel l'entreprise versera à la Fondation une somme totale de 300 000 \$ sur une période de trois ans, afin de contribuer à la réalisation de projets destinés à améliorer la qualité des cours d'eau en milieu urbain.

Il en est de même pour la firme Boralex, qui a choisi de s'associer au programme AQHA en y consacrant 45 000 \$ sur une période de trois ans. Cette contribution aidera la Fondation et les multiples promoteurs de projets à réaliser des travaux d'aménagement et de protection des habitats fauniques en milieu aquatique.

L'entente conclue en février 2006 avec la Société des alcools du Québec (SAQ) s'est poursuivie et elle permet toujours à la Fondation de bénéficier d'un montant de 0,50 \$ pour chaque sac réutilisable vendu dans les succursales de la SAQ. Toutes les sommes recueillies sont investies dans des projets de protection des espèces fauniques en danger.

Enfin, afin de souligner notre reconnaissance envers nos partenaires et d'accroître la notoriété de la Fondation, des campagnes d'affichage ont été mises en place, grâce à la précieuse collaboration d'entreprises comme Zoom Média, Astral Média et CBS Affichage. Ces activités de communication ont permis de souligner les efforts consacrés à des initiatives comme le Fonds pour la biodiversité et les habitats, le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ou le partenariat avec la SAQ.

Je tiens en terminant à réitérer ma grande appréciation du travail de toute l'équipe, qui a rendu possible la réalisation de toutes ces initiatives et de bien d'autres. Le personnel de la Fondation et les membres du conseil d'administration sont des alliés de tous les jours et je tiens à leur exprimer toute ma reconnaissance.

Il en est de même pour les acteurs du monde faunique, les promoteurs de projets, les partenaires financiers de la Fondation, ainsi que les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs dont le travail et l'appui contribuent largement à l'atteinte de notre mission. C'est ensemble que nous parviendrons à mieux assurer la pérennité de nos ressources fauniques et des bienfaits qu'en retire la population du Québec.



André Martin

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 mars 2008



Président

Jacques Gauthier,¹⁾
premier vice-président
et chef de l'exploitation,
Kruger Énergie inc.



Vice-présidente

Kim Thomassin,¹⁾
directrice du bureau de Québec,
McCarthy Tétrault



Trésorière

Marie Lamontagne,^{1) 2)}
vice-présidente –
développement et marketing,
SSQ, Société d'assurances générales



Membre

André Martin,¹⁾
président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec



Membre

Germain Carrière,²⁾
président et chef de l'exploitation,
Société valeurs mobilières Desjardins



Membre

Hélène Codère,
responsable – service des stages
et du placement,
Université de Sherbrooke



Membre

Gilles Côté (St-Gilles),
artiste-peintre



Membre

Gratien D'Amours,
producteur agricole et
vice-président, UPA –
développement international



Membre

André Duchesne,
ingénieur forestier



Membre

Alain Gauthier,
président-directeur général,
Restaurant et Taverne Magnan



Membre

Pierre Laporte,²⁾
associé responsable des services
consultatifs transactionnels,
Ernst & Young



Membre

Annie Tremblay,
directrice,
Seigneurie du Triton

¹⁾ Membre du comité exécutif • ²⁾ Membre du comité de vérification et de placement

1 PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5^e suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu.

Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2007-2008, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plus d'un millier d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zeccs, pourvoirs, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations.

Occasionnellement, la Fondation met à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2003 du Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux à des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires ; de plus, elle soutient ses partenaires de projets d'habitats dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. Sous certaines conditions, la Fondation offre également aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs et son statut d'organisme de charité en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2008, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 17 postes réguliers à temps complet et 2 postes occasionnels. Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds, la Fondation peut compter depuis l'automne 2000 sur une direction des partenariats d'affaires et de collecte de fonds.

1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2007-2008 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès aux renseignements personnels concernant le fichier des reçus fiscaux émis par la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Des fiches d'évaluation pour ces dossiers ont été élaborées et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité pour l'exercice 2008-2009 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements personnels concernant le fichier du programme Pêche en herbe.

1.4.4 Code de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.

2 | ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités tant en matière de protection et d'aménagement des habitats fauniques que de financement de ses activités.

2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visent :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine où les habitats fauniques sont souvent plus menacés ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation sont orientées vers la diversification de ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes de la part des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, le savoir-faire en matière de protection et d'aménagement des habitats fauniques était peu développé et les initiatives des groupes locaux, plutôt timides. Les efforts ont alors été orientés vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de progresser à un rythme soutenu.

Les priorités qui ont marqué les activités de la Fondation pour l'exercice 2007-2008 en matière d'interventions fauniques sont :

- **l'accroissement du soutien aux projets de protection d'habitats** des organismes locaux et la limitation des ressources consacrées à ses propres acquisitions d'habitats aux situations d'urgence et à la consolidation de sites où elle détient des titres de propriété ;
- **l'augmentation du soutien aux initiatives d'aménagement d'habitats** en orientant les efforts vers les cibles et les actions définies dans les stratégies sectorielles adoptées par la Fondation (milieux forestier, urbain et agricole). À titre d'exemple, la Fondation, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles, divers intervenants du monde agricole et les producteurs eux-mêmes, a consolidé ses investissements pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- **la poursuite du recrutement de nouveaux adeptes des activités de pêche**, financé à même une contribution spéciale à cet effet perçue à l'achat des permis de pêche.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. Elle vise donc à accroître et à consolider ses sources de financement en ajustant le niveau de contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, en associant davantage de partenaires et d'entreprises à des projets, en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public ou éventuellement en instaurant des mécanismes de contribution auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats.

Les priorités en matière de collecte de fonds pour 2007-2008 concernaient :

- **l'accroissement du partenariat d'affaires** avec les grandes entreprises, notamment dans le cadre de deux fonds spéciaux : le Fonds pour les espèces nordiques et le Fonds pour la biodiversité et les habitats ;
- **la sollicitation d'entreprises du secteur agroalimentaire** dans le but d'appuyer la réalisation du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, sollicitation qui sera appuyée par l'Union des producteurs agricoles, qui a conçu le plan d'action avec la Fondation ;
- **l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat** avec certains organismes fauniques afin de leur faire profiter du statut et du savoir-faire de la Fondation en matière de financement autonome et la consolidation de « fonds dédiés » qui permettent de réserver à un territoire, à un partenaire ou à une espèce faunique des contributions destinées aux habitats fauniques.

3 | FAITS SAILLANTS 2007-2008

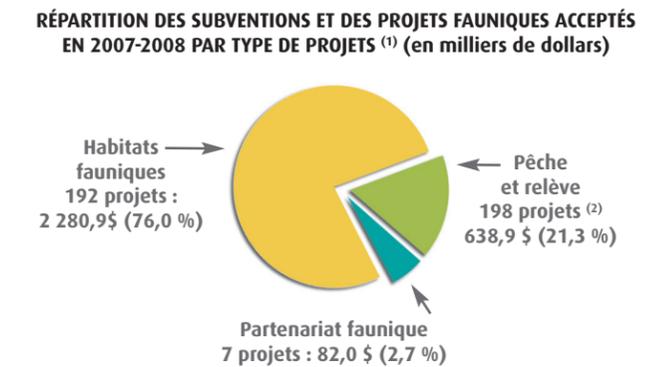
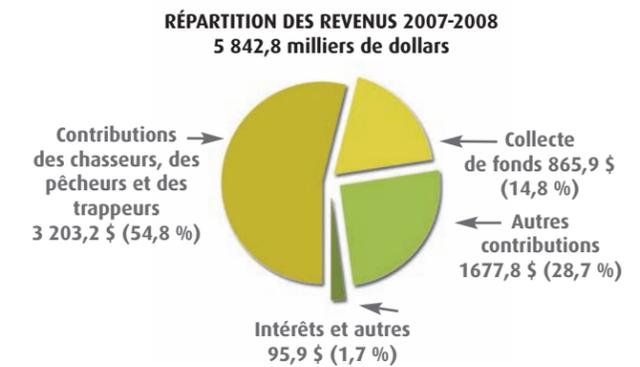
En bref, l'exercice 2007-2008 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 4,68 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 2,64 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,87 million de dollars de revenus de collecte de fonds ;
- 427 projets soutenus financièrement.

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, ont été supérieures à celles de l'année 2007. Ainsi, les dépenses consacrées aux projets fauniques au cours de l'exercice ont augmenté de 13,6 % par rapport à l'exercice précédent.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2007-2008, la Fondation a accepté 397 nouveaux projets d'intervention faunique et 3,0 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur trois années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 11,9 millions de dollars, soit des investissements totaux de 3,97 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.



¹⁾ Types de projets soutenus :

- **Habitats fauniques** : protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- **Partenariat faunique** : offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune.
- **Pêche et relève** : former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

²⁾ Incluant 84 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du programme *Festival de pêche*.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion et au recrutement de nouveaux adeptes aux activités de pêche, de chasse et de piégeage.

* Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2007-2008, concernent des projets qui ont été acceptés entre 2000 et 2008. Environ 45 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

4 | RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2007-2008

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Pour l'exercice 2007-2008, le niveau d'atteinte des objectifs est évalué en fonction de la progression nécessaire pour réaliser l'objectif à l'échéance prévue. Les objectifs retenus concernent deux facettes :

- le soutien des initiatives fauniques ;
- la croissance et la diversification des revenus.

4.1 Soutien des initiatives fauniques

En ce qui a trait à l'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné comme orientation de consolider sa position en tant qu'organisme majeur de soutien des initiatives d'organismes du milieu en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques et de relève, et de poursuivre le développement d'un réseau « d'entrepreneurs fauniques ».

Pour la période triennale 2006-2009, trois objectifs précis traduisent cette orientation.

4.1.1 OBJECTIF 1 : accroître les sommes consacrées aux interventions fauniques régulières

Le contexte

Au cours des dix dernières années, la valeur totale des demandes d'aide financière s'est accrue de 70 % et de nouvelles préoccupations relatives à l'aménagement intégré forêt-faune, au partenariat agriculture-faune, à la protection d'espèces menacées, à la restauration d'habitats en milieu urbain, etc. présagent que cette croissance se poursuivra au cours des prochaines années.

Les résultats

OBJECTIF 1	RÉSULTATS 2007-2008	COMMENTAIRES
Accroître de 33 %, au cours de la période triennale 2006-2009, les sommes consacrées aux interventions fauniques régulières.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, les sommes versées pour des interventions fauniques se sont accrues de 15,5 %.	L'atteinte de cet objectif est tributaire d'un accroissement correspondant des revenus, notamment des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs (objectif 4). Pour 2007-2008, l'accroissement est imputable à la coordination du plan d'action concerté en milieu agricole. Sans ce programme, l'augmentation aurait été de 2 %.
OBJECTIF NON ATTEINT POUR 2007-2008		

En raison, d'une part, des demandes de soutien qu'elle refuse annuellement et, d'autre part, de nouveaux cadres de soutien qu'elle peut mettre en œuvre rapidement pour répondre aux besoins de ses partenaires, la Fondation peut ajuster rapidement le niveau de ses interventions aux revenus qu'elle encaisse. Dès que des contributions additionnelles seront obtenues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, elle accroîtra son soutien financier.

4.1.2 OBJECTIF 2 : accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques¹

Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité aux interventions sur le terrain qui concernent la protection et l'aménagement des habitats fauniques. De 1998 à 2004, la part des investissements consacrés à ces projets a diminué constamment, notamment en raison de l'accroissement des interventions pour la faune en danger et pour les espèces nordiques pour lesquelles l'acquisition et le transfert de connaissances sont prioritaires. En 2004-2005, 58,2 % des investissements pour des projets d'habitats concernaient des projets de protection et de mise en valeur.

Les résultats

OBJECTIF 2	RÉSULTATS 2007-2008	COMMENTAIRES
Consacrer à des projets de protection et d'aménagement des habitats au moins 70 % des subventions allouées pour des projets d'habitats en 2008-2009 (58,2 % en 2004-2005).	Au cours de l'exercice 2007-2008, 1,78 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et d'aménagement des habitats, soit 76,6 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.	La coordination du plan d'action concerté en milieu agricole a entraîné un accroissement des subventions versées pour l'aménagement d'habitats (367 500 \$). Sans ce projet particulier, le ratio aurait été de 72,2 %.
OBJECTIF ATTEINT POUR 2007-2008		

Diverses mesures ont été adoptées au cours de l'exercice financier pour poursuivre le redressement de la situation.

¹ • *Protection d'habitats fauniques* : protéger des habitats particulièrement productifs, diversifiés ou menacés et situés sur des terres privées.

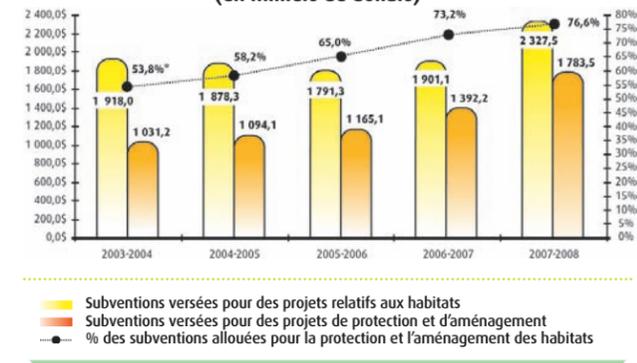
• *Aménagement d'habitats fauniques* : améliorer, restaurer ou créer des habitats fauniques qui répondent aux besoins d'alimentation, de reproduction, de libre circulation ou de repos des espèces.

• *Acquisition de connaissances* : acquérir des connaissances sur les habitats fauniques, sur leurs caractéristiques, sur les problèmes relatifs à leur conservation et sur les techniques et les moyens de les protéger, de les améliorer ou de les restaurer.

• *Transfert de connaissances* : offrir une formation sur les habitats, sur les moyens et les techniques pour protéger et mettre en valeur les habitats fauniques ; sensibiliser le public à l'importance des habitats fauniques.

Ainsi, les nouveaux projets de protection et d'aménagement des habitats acceptés en 2007-2008 ont accaparé 76,1 % de l'aide financière attribuée aux projets d'habitats. Par ailleurs, les nouveaux cadres de soutien financier à des projets d'aménagement des habitats fauniques en milieu forestier et agricole devraient permettre de maintenir, voire de poursuivre, cet accroissement en 2008-2009.

ÉVOLUTION DES SOMMES VERSÉES POUR DES PROJETS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES HABITATS 2003-2008 (en milliers de dollars)



4.1.3 OBJECTIF 3 : initier 12 000 jeunes à la pêche

Le contexte

Afin de freiner la baisse du nombre de pêcheurs et le vieillissement de cette clientèle, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs a été constitué en 1994. Ce fonds, qui vise à augmenter l'offre de poissons par des ensemencements et à recruter de nouveaux adeptes de la pêche, soutient trois types d'activité :

- le programme « Pêche en herbe », qui vise le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et qui consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques ; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat « Pêche en herbe » ;

- le programme « Festival de pêche », qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;

- la « Fête de la pêche », qui permet à toute la population du Québec, jeunes et adultes, de pêcher sans permis partout au Québec pendant une fin de semaine. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Fondation ont participé au soutien des activités organisées localement.



Ensemble Pêche en herbe remis aux jeunes (canne, guides et certificat)

Les résultats

OBJECTIF 3	RÉSULTATS 2007-2008	COMMENTAIRES
Initier à la pêche en moyenne 12 000 jeunes par année, dont au moins 25 % en 2008-2009 dans la région de Montréal (16 % en 2005).	Au cours de l'année 2007-2008, 15 912 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu un certificat Pêche en herbe qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans. Parmi ces jeunes, 2 667 ont été initiés à Montréal et à Laval (17 %).	Le nombre de jeunes initiés à Montréal a progressé en 2007, ce qui représente un accroissement de 20 % par rapport à 2005 (2 225 jeunes). Par ailleurs, l'objectif d'initier en moyenne 12 000 jeunes par année a été largement dépassé.

OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT

De 1997, date du début du programme Pêche en herbe, à 2007, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 110 000 jeunes à la pêche.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DU COÛT PAR PARTICIPANTS (1997-2007)



Depuis 1999, Canadian Tire est associé au programme. Outre une contribution de 30 000 \$ versée à la Fondation à l'été 2007, les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en assurant la distribution des cannes à pêche identifiées par le logo du programme.



4.1.4 Autres activités fauniques

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Fondation est intervenue dans d'autres secteurs d'activité en vue d'améliorer des habitats aquatiques pour venir en aide aux espèces en danger et pour favoriser le maintien de la biodiversité.

■ Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)

En 2007-2008, le budget du programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques a permis de financer 70 projets et d'octroyer des subventions qui totalisent 396 509 \$ pour soutenir la réalisation de travaux d'aménagement d'une valeur totale de 1,61 million de dollars.

Dans le volet principal de ce programme, 17 projets ont reçu une aide financière de 227 325 \$, ce qui a permis entre autres l'aménagement de frayères pour l'esturgeon jaune, le doré jaune et le touladi.

À titre d'exemple, la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption a poursuivi la restauration de sites de fraie pour l'esturgeon jaune dans la rivière Ouareau, un des tributaires de la rivière l'Assomption, laquelle se jette dans le fleuve Saint-Laurent. C'est un pas de plus dans la bonne direction pour les populations d'esturgeon jaune en déclin depuis plus de 20 ans.

Cette année, la Fondation de la faune a ajouté un nouveau volet frayères à son programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques. Les promoteurs se sont montrés très intéressés à réaliser des actions concrètes pour améliorer les habitats de l'espèce chérie des Québécois qu'est l'omble de fontaine. Une aide financière de 169 184 \$ a été partagée entre 53 projets visant le nettoyage des sites de fraie pour l'omble de fontaine, le démantèlement des barrages de castors abandonnés ou l'amélioration de la libre circulation du poisson dans les cours d'eau.

Le Centre boréal du Saint-Laurent a reçu une aide financière pour nettoyer le tributaire n° 1 du lac aux Canards situé à l'est de Baie-Comeau. Des travaux d'aménagement de frayères, d'installation de seuils et d'abris vont améliorer les habitats utilisés par l'omble de fontaine dans ce cours d'eau.

■ Aide aux espèces en danger

Toujours sensible à la précarité d'un grand nombre d'espèces fauniques du Québec, la Fondation a poursuivi en 2007-2008 sa contribution aux efforts des promoteurs et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 278 900 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 29 projets touchant des écosystèmes très riches mais menacés et des espèces menacées ou vulnérables ou à statut précaire. Parmi les projets les plus représentatifs, nous avons retenu les cas suivants :

- le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil qui a pris sous son aile la production de huit plans de conservation de la rainette faux-grillon de l'ouest en Montérégie. La diffusion de ces plans auprès des municipalités ou des organismes intéressés s'avère un processus incontournable pour sensibiliser les élus et la population à l'importance de protéger les habitats résiduels en Montérégie. Cette petite grenouille d'à peine 3 cm n'occupe plus maintenant que 10 % du territoire qu'elle occupait il y a 50 ans. L'intensification de la production agricole, mais surtout le développement urbain, ont fait disparaître une grande partie des petits étangs où elle résidait ;
- Nature-Action Québec, qui poursuivra les négociations d'ententes de conservation avec les propriétaires du mont Rougemont afin qu'ils modifient leurs pratiques récréatives et forestières. Ces changements sont nécessaires si l'on veut protéger certaines espèces fauniques en situation préoccupante telles que le faucon pèlerin, la couleuvre tachetée, la couleuvre à collier, la salamandre sombre du nord et la salamandre à quatre orteils. Les Montérégiennes, dont fait partie le mont Rougemont, constituent les derniers grands îlots boisés de la Montérégie. On y trouve des espèces fauniques et floristiques rares ou menacées et des écosystèmes forestiers exceptionnels.



Patrice Goubeil / GREMM

■ Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole



En 2004-2005, la Fondation et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont élaboré un plan d'action pour restaurer la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Ce plan, dévoilé en janvier 2005, permettra d'expérimenter des modèles durables d'aménagement agriculture-faune pour des petits et moyens cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant à prédominance agricole.

Le plan a déjà rallié autour d'objectifs communs un nombre impressionnant de partenaires :

- intervenants sur le terrain : producteurs agricoles, clubs-conseils en agroenvironnement et fédérations de l'UPA ;
- partenaires gouvernementaux : Financière agricole, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et Conseil pour le développement pour l'agriculture du Québec ;
- partenaires privés : Desjardins, Syngenta et Aliments Carrière.

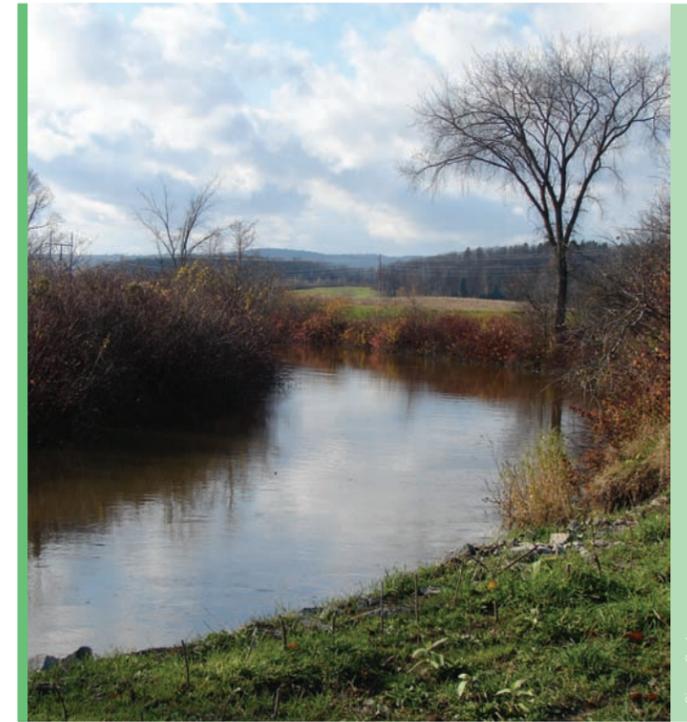
Dix initiatives ont été sélectionnées en mai 2005 parmi les 30 projets déposés. Ces projets touchent près de 500 producteurs agricoles et couvrent un territoire de 55 600 hectares répartis dans neuf régions administratives. Les projets ont été sélectionnés pour obtenir une gamme diversifiée de projets démonstrateurs dont l'ampleur et les problématiques sont différentes.

Au cours de l'exercice 2007-2008, les efforts consacrés à la recherche de partenaires locaux, à la sensibilisation des producteurs, à l'élaboration finale de plans de mise en valeur du bassin et de cahiers du propriétaire et à la réalisation de travaux de protection des rives et du lit des cours d'eau se sont poursuivis. Depuis le début du plan, on estime à plus de 5,3 millions de dollars les investissements réalisés par l'ensemble des partenaires du dossier. La Fondation a contribué pour près de 20 % de ce montant.

Au 31 mars 2008, plusieurs résultats démontrent l'ampleur qu'a atteint ce plan d'action :

- 552 km de cours d'eau caractérisés ;
- 372 cahiers du propriétaire réalisés ;
- 763 structures réalisées pour diminuer l'érosion ;
- 130 km de plantation de bandes riveraines et de haies brise-vent ;
- 8 km de ruisseaux nettoyés et construction de 27 seuils ;
- 227 activités de sensibilisation – présentations, articles dans les médias, conférences etc. ;
- 60 journées d'information et de formation ;
- 500 rencontres avec des producteurs agricoles.

De plus, le plan a engendré des retombées encore plus larges, puisque dix nouveaux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, financés par le Plan d'action concerté 2007-2010 sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse, ont été entrepris en 2007-2008. La Fondation a été mandatée par les partenaires de ce nouveau plan pour coordonner la mise en œuvre des nouveaux projets.



Pierre Breton
Fondation de la faune du Québec

4.2 Croissance et diversification des revenus

En matière de financement de ses activités, la Fondation s'est donné comme orientation, pour la période 2006-2009, de rechercher une croissance soutenue et une diversification des revenus en s'assurant de l'efficacité des mécanismes de sollicitation ou de perception des contributions et d'appuyer le développement d'un véritable réseau de sollicitation dans le domaine de la faune.

4.2.1 OBJECTIF 4 : accroître les revenus provenant de contributions des utilisateurs

Le contexte

Le financement de la Fondation repose principalement sur la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Établies en 1988, puis majorées en 1997, ces contributions ne suffisent plus pour répondre adéquatement à la demande des organismes locaux. Par ailleurs, le financement privé, même avec une forte croissance annuelle, ne peut répondre aux nouveaux besoins, d'où la nécessité d'accroître les revenus récurrents provenant de contributions d'utilisateurs.

Les résultats

OBJECTIF 4	RÉSULTATS 2007-2008	COMMENTAIRES
Accroître de 33 %, soit au moins un million de dollars, au cours de la période 2006-2009, les revenus provenant de contributions additionnelles de l'ensemble des utilisateurs de la faune ou d'utilisateurs des ressources qui ont un impact sur les habitats.	Une demande de majoration des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs a été acheminée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Une décision relative au cadre tarifaire global devrait être rendue en 2008.	Le scénario d'augmentation proposé représente des revenus additionnels d'environ 650 000 \$; il a reçu l'appui des fédérations de faune représentant les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs.
OBJECTIF NON ATTEINT POUR 2007-2008		

OBJECTIF 5	RÉSULTATS 2007-2008	COMMENTAIRES
Accroître de 50 % (170 000 \$) les revenus annuels nets de la collecte de fonds et des partenariats d'affaires pour la période triennale 2006-2009.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 sont de 363 668 \$, progression de 6,6 % pour les deux premières années de la période triennale.	Les difficultés financières du secteur forestier, traditionnellement lié à la Fondation, ont accéléré la diversification de nos partenaires. Cette diversification laisse présager une importante croissance des revenus à court terme. À titre d'exemple, la conclusion, en mars 2008, d'un partenariat majeur avec les Eaux Danone Naya engendrera des revenus accrus pour les trois prochaines années.
OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT		

4.2.2 OBJECTIF 5 : accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds

Le contexte

La Fondation de la faune a toujours cherché à augmenter ses autres revenus et à amener de nouvelles clientèles à ajouter leur contribution à celle des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Les individus, les sociétés d'État et les entreprises sont donc sollicités. À titre d'exemple, les partenariats d'affaires ont été développés et occupent maintenant une part importante des revenus autonomes de la Fondation. Les entreprises ont ainsi contribué pour plus de 48 % des revenus de collecte de fonds de la Fondation.

Ce rendement est d'autant plus satisfaisant qu'il a été obtenu alors que l'industrie forestière, traditionnellement associée à la Fondation, connaît des années difficiles. La diversification de nos sources de revenus a bien servi la Fondation en 2007-2008 et nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Deux phénomènes ont récemment émergé au Québec et ont favorisé ce processus de diversification : la conscience environnementale et le marketing social.

Le développement accéléré de la conscience environnementale des Québécois se reflète évidemment dans les préoccupations des entreprises et ouvre de nouveaux marchés à la Fondation. Les ententes conclues avec la Société du Centre des congrès de Québec, Naya, la Société des alcools du Québec et Biovet sont les plus récents exemples.

L'émergence du marketing social amène nos partenaires à adopter une attitude de plus en plus stratégique en liant communications d'entreprise et contributions. Cela fait partie d'un mouvement qui dépasse largement le domaine de la faune et de l'environnement et nous avons dû nous adapter en conséquence.

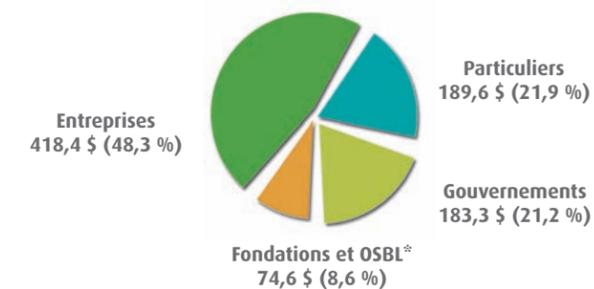
Après sept années de croissance soutenue des revenus nets de la collecte de fonds, l'exercice 2007-2008 a marqué une légère baisse. Ce résultat est essentiellement attribuable à la tenue de l'activité-bénéfice de Montréal le 1^{er} avril 2008, ce qui a entraîné le report des revenus de cette activité aux résultats du prochain exercice. N'eut été ce report, la croissance des revenus nets aurait été de l'ordre de 5 % par rapport à l'exercice 2006-2007.

ÉVOLUTION DES REVENUS NETS DE LA COLLECTE DE FONDS 1999-2008 (en milliers de dollars)



* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs avait permis d'engendrer des revenus nets de 421 600 \$. Pour ne pas fausser la comparaison, les montants provenant de ce partenariat n'ont pas été inclus.

PROVENANCE DES REVENUS DE COLLECTE DE FONDS 2007-2008 (en milliers de dollars)



* Organisme sans but lucratif

Généralement, dans un milieu naturel, plus le nombre d'espèces animales et végétales (la biodiversité) est élevé, plus la vitalité et l'équilibre du milieu sont assurés. En 2007-2008, ce principe de diversification a caractérisé les actions de collecte de fonds de la Fondation.

Des alliances personnalisées pour les entreprises

Plus d'une vingtaine d'entreprises étaient associées à la Fondation en 2007-2008 dans le cadre d'ententes de partenariat. Représentant les secteurs du commerce de détail, des biens de consommation courante, de l'énergie et des ressources naturelles, du génie-conseil ou des finances, certaines de ces entreprises se sont associées à l'un des fonds d'investissements thématiques de la Fondation, comme le Fonds pour la biodiversité et les habitats ou le Fonds pour les espèces nordiques, tandis que d'autres ont plutôt choisi de s'associer directement à un programme, ou ont préféré remettre à la Fondation une redevance sur la vente de produits. De cette liste de précieux partenaires, nous présenterons trois exemples de cette diversité.



D'abord, les Eaux Danone Naya qui investissent en trois ans 300 000 \$ dans le nouveau Fonds Naya pour les cours d'eau dédié particulièrement à la restauration de la qualité des cours d'eau dans des secteurs urbanisés. À l'occasion du lancement du Fonds, le président et chef de la direction des Eaux Danone Naya, M. Daniel Cotte, a rappelé que « la philosophie de Naya est d'offrir une eau de source naturelle de qualité exceptionnelle, tout en minimisant son empreinte environnementale. » La création de ce Fonds représente une éclatante démonstration de la conscience environnementale qui anime maintenant les leaders de l'économie québécoise.

Borex Productrice d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, Borex poursuit pour sa part son engagement pour trois ans auprès de la Fondation, en appuyant particulièrement notre populaire programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA). Un montant total de 45 000 \$ nous sera remis par Borex.

Biovet Biovet inc., spécialiste du diagnostic vétérinaire et du domaine agroalimentaire, et la Fondation ont conclu un nouveau partenariat en vertu duquel Biovet invite ses clients vétérinaires à verser une contribution à la Fondation lorsqu'ils demanderont certaines analyses.

Des initiatives inspirantes et prometteuses



La Fondation compte également dans son cercle de partenaires des sociétés d'État et des organisations sans but lucratif.

Depuis février 2006, la Société des alcools du Québec verse à la Fondation un montant de 0,50 \$ pour chaque sac réutilisable vendu dans ses succursales.

La Société du Centre des congrès de Québec offre maintenant des « événements responsables zéro déchet, zéro carbone ». Les organisateurs de rencontres et de congrès sont même invités à compenser leur empreinte environnementale en versant une compensation à la Fondation pour la réalisation de projets de conservation de milieux naturels. Déjà, plusieurs organisateurs ont choisi cette formule d'avenir.

Particulièrement active de 1995 à 2005, la Société de l'arbre du Québec avait pour mission de « promouvoir la plantation d'arbres à des fins autres que forestières ». À sa dissolution, les administrateurs ont souhaité perpétuer cette mission et ont choisi de transférer les sommes résiduelles à la clôture de leurs activités (près de 20 000 \$), à la Fondation de la faune en lui demandant d'investir cette somme dans un projet ralliant les missions des deux organisations.

La Fondation de la faune et la Fondation communautaire du grand Québec ont convenu d'une entente de partenariat qui favorisera la création de fonds perpétuels dont les revenus seront utilisés pour la conservation et la mise en valeur de la faune et des milieux naturels. Ainsi, tous les amoureux de la nature pourront constituer un fonds portant leur nom, celui d'un être cher dont ils veulent perpétuer la mémoire, celui de leur entreprise ou de leur organisme. Ils pourront y faire un don immédiat en argent, en actions, par un legs ou le don d'une assurance-vie. Ce partenariat entre la Fondation communautaire et la Fondation de la faune constitue une première au Québec.

■ **Augmentation continue du nombre de nos donateurs**

Cette année encore, des milliers d'individus ont démontré leur sympathie envers la conservation des habitats fauniques du Québec en répondant à nos différentes propositions de contributions.



De gauche à droite :
En haut : Jacques Gauthier, président du C.A. de la Fondation, Nataly Rae, directrice générale de la Fondation communautaire du grand Québec, André Martin, pdg de la Fondation
En bas : Réjean Dumas, Fernand Paradis, président du C.A. de la Fondation communautaire du grand Québec

Afin de rendre hommage à sa mère, femme exceptionnelle et avant-gardiste qui était très près de la nature, M. Réjean Dumas a créé le Fonds-Nature Madeleine-Auclair, dont les objectifs seront de stimuler la renaturalisation d'habitats de la faune dans la vallée du Saint-Laurent à des fins de conservation perpétuelle, en collaboration avec la Fondation de la faune et la Fondation communautaire du grand Québec.

Encore une fois en 2007-2008, la Fondation a pu compter sur un contingent important de donateurs, soit près de 5 000 personnes. Le recrutement de nouveaux donateurs a été particulièrement activé par une offre promotionnelle liée à la carte Nature VISA Desjardins, ainsi que par la campagne « Conservons notre eau... vivante », qui semble avoir touché le cœur de nos concitoyens.

La deuxième édition de L'ENCAN NATURE ET FAUNE, tenu du 18 février au 18 mars 2008, a une nouvelle fois soulevé les passions des amateurs de chasse, de pêche et de plein air ainsi que des amateurs... d'aubaines ! Les profits de 30 000 \$ dégagés par cet encan-bénéfice virtuel seront réinvestis dans des activités visant à stimuler la relève dans les activités de contact avec la faune et la nature.

4.2.3 OBJECTIF 6 : appuyer des organismes dans leurs collectes de fonds

Le contexte

La Fondation est de plus en plus active pour augmenter la capacité de ses partenaires fauniques de collecter des fonds et de récolter, collectivement, une part de plus en plus importante des dons et des contributions effectués par les Québécoises et les Québécois. Depuis une dizaine d'années, elle participe aux activités de collecte de fonds d'une cinquantaine de partenaires et les soutient par des commandites, des dons de biens et d'objets.

Les organisations fauniques sont dirigées par des passionnés et des spécialistes de la faune qui ont parfois de la difficulté à organiser des collectes de fonds dans leur milieu. Le financement de leur organisation représente ainsi un défi permanent pour nos partenaires du réseau faunique. Sensible à cette situation, la Fondation a mis sur pied en 2006-2007 une expérience pilote auprès de quelques organisations fauniques. Le but de l'expérience est d'aider les organismes de faune à améliorer leur autonomie financière et leur solidité organisationnelle. Un accompagnement étroit est actuellement offert à huit organisations par une ressource de la Fondation. On cherche à les aider à développer une stratégie de collecte de fonds adaptée à leur organisation et à leur milieu. Sans bénéficier d'un suivi aussi étroit, quelques organisations ont bénéficié d'une formule allégée d'accompagnement.

Les résultats

OBJECTIF 6	RÉSULTATS 2007-2008	COMMENTAIRES
Appuyer une dizaine de nouveaux organismes dans le développement de leur capacité à collecter des fonds au cours de la période 2006-2009.	Au cours de l'année 2006-2007, la Fondation a mis en œuvre un programme d'assistance aux organismes de faune en matière de collecte de fonds et a sélectionné huit organismes qui bénéficieront d'un accompagnement professionnel personnalisé jusqu'en 2009.	Le programme d'accompagnement des organismes se poursuit à la satisfaction des partenaires. Des formations ad hoc ont aussi été offertes.
OBJECTIF TRIENNAL EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT		

4.2.4 Autres contributions

Soucieuse de recueillir et de consacrer de plus en plus de fonds à la réalisation d'initiatives fauniques, la Fondation offre depuis 2003 à ses partenaires de gérer à leur bénéfice des fonds dédiés.

De 2003 à 2006, grâce aux efforts des représentants régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de ses partenaires privés, ces fonds ont permis de recueillir plus de 1,16 million de dollars, qui sont réservés exclusivement à la réalisation de projets fauniques.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Fondation a encaissé des contributions totalisant 288 900 \$ dans des fonds dédiés. Pour la même période, les subventions versées pour soutenir des projets sélectionnés conjointement avec les bénéficiaires de ces fonds ont atteint 118 200 \$.

4.3 Communications au service de la faune et du réseau faunique

En matière de communications, l'année a été marquée par la mise en place d'une série de campagnes d'affichage et de placements médiatiques visant à la fois à faire connaître les initiatives de la Fondation et à souligner la contribution des partenaires financiers de ces initiatives. Ces campagnes ont été rendues possibles grâce à la précieuse collaboration de Zoom Média, d'Astral Média et de CBS Affichage.

C'est ainsi qu'un large public a pu voir des affiches présentant le Fonds pour la biodiversité et les habitats et le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, dans des présentoirs de Zoom Média. Ce même programme a également été mis en évidence dans les abribus des régions de Québec et Montréal grâce au réseau de CBS Affichage. Une autre campagne faisant état d'un partenariat avec la Société des alcools du Québec a été présentée sur différents panneaux routiers des régions de Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières, avec la collaboration d'Astral Média. Ce même partenaire s'est également associé à une campagne radio-phonique faisant la promotion de la relève à la pêche, tenue à l'été 2007 et à laquelle la comédienne Marina Orsini a bien voulu prêter sa voix.

De plus, la Fondation s'est associée à l'émission Chasse et pêche Max diffusée sur les ondes du réseau RDS et animée par M. Jean Pagé. Dans le cadre de ce partenariat, une trentaine de capsules ont été tournées et diffusées tout au long de la saison 2007-2008. Celles-ci couvraient une vaste gamme de programmes et d'initiatives de la Fondation.

Ces efforts ont été complétés par la production de deux capsules de 15 et 30 secondes présentant la Fondation et conçues pour la télévision ou pour diverses manifestations publiques. L'une d'entre elles a été notamment diffusée au cours de la série 1-888-OISEAUX sur les ondes de Radio-Canada et du réseau RDI au printemps et à l'été 2008. La Fondation est associée à cette série depuis plusieurs années

et elle offre maintenant aux auditeurs les services d'ornithologues professionnels qui peuvent répondre aux questions du public sur le site Internet de l'émission.

D'autres capsules faisant la promotion de la relève à la chasse ont été diffusées à l'occasion de divers événements rassemblant une clientèle bien ciblée pour ce genre de message.

Toutes ces initiatives auprès des médias ont permis d'améliorer la notoriété de la Fondation, de mieux faire connaître ses activités et de souligner l'appui de ses partenaires.

Elles viennent donner un rayonnement supplémentaire aux efforts courants de la Fondation en matière de communications : site Internet, bulletins électroniques, placements publicitaires, communiqués et événements de presse, etc. Parmi ces efforts, signalons enfin la mise en place, en cours d'année, d'un processus d'émission de communiqués de presse à la fin de chaque projet soutenu par la Fondation, afin d'informer les médias des initiatives mises en place par les multiples acteurs fauniques partout au Québec.

Nous croyons qu'un public mieux informé des efforts de la Fondation et de ses partenaires sera à même d'en apprécier l'ampleur et de mieux y contribuer.



Suzanne Brulotte

5 | PERSPECTIVES 2008-2009

L'exercice de planification stratégique qui a été réalisé en 2007-2008 a établi de nouvelles priorités et stratégies d'action pour la période 2008-2011. De nouvelles activités devront être amorcées, d'autres modifiées, voire abandonnées, pour atteindre les nouveaux objectifs fixés en matière d'interventions fauniques et de collecte de fonds.

Pour le prochain exercice, la Fondation mettra en œuvre ses nouvelles orientations stratégiques et priorités d'intervention en matière d'initiatives et d'habitats fauniques. Les principaux thèmes retenus en matière d'interventions fauniques visent à :

- renforcer le programme de protection des habitats fauniques ;
- favoriser les interventions où la biodiversité est forte et à adapter en conséquence les critères de sélection de tous les programmes d'aide ;
- recentrer le programme Faune en danger sur les espèces désignées menacées ou vulnérables et sur les priorités des plans de rétablissement ;
- recentrer nos investissements dans des actions concrètes sur le terrain et diminuer substantiellement les subventions à la recherche ;
- mettre en œuvre un programme forêt-faune axé principalement sur la gestion systémique par bassin versant en forêt privée ;
- restructurer le cadre d'aide financière en forêt privée en accordant la priorité aux interventions qui s'inscrivent dans une approche par bassin versant ;
- implanter un système de mesure de l'efficacité faunique et y consacrer les ressources nécessaires.

Par ailleurs, soucieuse de soutenir davantage les organismes fauniques, la Fondation consacrera des efforts pour élaborer une stratégie d'intervention visant à renforcer le réseau faunique.

En matière de collecte de fonds, les principaux axes de travail seront les suivants :

- la poursuite du développement du Fonds pour la biodiversité et les habitats de même que le développement de partenariats et d'alliances ;
- l'ajustement du niveau des contributions versées par les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs pour le financement de la Fondation en accord avec la révision tarifaire gouvernementale ;
- l'élaboration de nouveaux mécanismes de contributions récurrentes et permanentes associées à une obligation légale ou réglementaire pour d'autres utilisateurs de territoires et des ressources que les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs ;
- l'examen des programmes gouvernementaux existants et le dépôt de projets ou de programmes spéciaux auprès des ministères ou organismes gestionnaires de ces programmes.

Enfin, dans le but d'améliorer sa notoriété publique et d'assurer sa pérennité, la Fondation consolidera ses efforts de communication. Les actions prioritaires pour l'exercice 2008-2009 visent à :

- établir un processus permettant de mesurer la notoriété et la reconnaissance de la Fondation ;
- déterminer des projets qui ont un bon potentiel de communication et à saisir toutes les occasions pour communiquer les résultats en matière faunique ;
- élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action visant à faire connaître les réalisations de la Fondation.

LE PERSONNEL au 31 mars 2008

André Martin,
président-directeur général

Gisèle Ampleman,
technicienne en administration

Mona Angers,
conseillère juridique et coordonnatrice de projets spéciaux

Annabelle Avery,*
coordonnatrice de projets

Christine Bélanger,
coordonnatrice de projets

Pierre Breton,
directeur des communications

Nancy Cloutier,
technicienne en administration

Annie Forest,
secrétaire-réceptionniste

Lyne Giasson,
secrétaire

Claude Grondin,
coordonnateur de projets

Jean Roch LeBlond,
secrétaire de la Fondation

Guy Lépine,
coordonnateur de projets et responsable des acquisitions

André Letellier,
assistant technique

Benoît Mercille,
directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Chantal Pelletier,
secrétaire

Marcel Quirion,
coordonnateur de projets

Geneviève Roy,
coordonnatrice, partenariats financiers et collecte de fonds

Paul Saint-Georges,*
coordonnateur, partenariats financiers et collecte de fonds

Ghislaine St-André,
coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt,
secrétaire de direction

*Emploi occasionnel



Dominic Gauthier / Québec couleur nature



Marie-Josée Dufour / Québec couleur nature



Pierre Breton



Dominic Gauthier / Héritage Saint-Bernard

SYNTHÈSES DES RÉSULTATS 2007-2008

ENJEU	OBJECTIF 2006-2009	RÉSULTATS 2007-2008	COMMENTAIRES	ATTEINTE DE LA CIBLE
Accroître les sommes consacrées aux interventions fauniques régulières	Accroître de 33 %, au cours de la période triennale 2006-2009, les sommes consacrées aux interventions fauniques régulières.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, les sommes versées pour des interventions fauniques se sont accrues de 15,5 %.	L'atteinte de cet objectif est tributaire d'un accroissement correspondant des revenus, notamment des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs (objectif 4). Pour 2007-2008, l'accroissement est imputable à la coordination du plan d'action concerté en milieu agricole. Sans ce programme, l'augmentation aurait été de 2 %.	Objectif non atteint pour 2007-2008
Accorder la priorité aux projets de protection et d'aménagement des habitats fauniques	Consacrer à des projets de protection et d'aménagement des habitats au moins 70 % des subventions allouées pour des projets d'habitats en 2008-2009 (58,2 % en 2004-2005).	Au cours de l'exercice 2007-2008, 1,78 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et d'aménagement des habitats, soit 76,6 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.	La coordination du plan d'action concerté en milieu agricole a entraîné un accroissement des subventions versées pour l'aménagement d'habitats (367 500 \$). Sans ce projet particulier, le ratio aurait été de 72,2 %.	Objectif atteint pour 2007-2008
Initier 12 000 jeunes à la pêche	Initier à la pêche en moyenne 12 000 jeunes par année, dont au moins 25 % en 2008-2009 dans la région de Montréal (16 % en 2005).	Au cours de l'année 2007-2008, 15 912 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu un certificat Pêche en herbe qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans. Parmi ces jeunes, 2 667 ont été initiés à Montréal et à Laval (17 %).	Le nombre de jeunes initiés à Montréal a progressé en 2007, ce qui représente un accroissement de 20 % par rapport à 2005 (2 225 jeunes). Par ailleurs, l'objectif d'initier en moyenne 12 000 jeunes par année a été largement dépassé.	Objectif en voie d'être atteint
Accroître les revenus provenant de contributions des utilisateurs	Accroître de 33 %, soit au moins un million de dollars, au cours de la période 2006-2009, les revenus provenant de contributions additionnelles de l'ensemble des utilisateurs de la faune ou d'utilisateurs des ressources qui ont un impact sur les habitats.	Une demande de majoration des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs a été acheminée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Une décision relative au cadre tarifaire global devrait être rendue en 2008.	Le scénario d'augmentation proposé représente des revenus additionnels d'environ 650 000 \$; il a reçu l'appui des fédérations de faune représentant les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs.	Objectif non atteint en 2007-2008
Accroître les revenus annuels provenant des activités de collecte de fonds	Accroître de 50 % (170 000 \$) les revenus annuels nets de la collecte de fonds et des partenariats d'affaires pour la période triennale 2006-2009.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 sont de 438 668 \$, progression de 28,6 % pour les deux premières années de la période triennale.	Les difficultés financières du secteur forestier, traditionnellement lié à la Fondation, ont accéléré la diversification de nos partenaires. Cette diversification laisse présager une importante croissance des revenus à court terme. À titre d'exemple, la conclusion en mars 2008, d'un partenariat majeur avec les Eaux Danone Naya engendrera des revenus accrus pour les trois prochaines années.	Objectif en voie d'être atteint
Appuyer des organismes dans leurs collectes de fonds	Appuyer une dizaine de nouveaux organismes dans le développement de leur capacité à collecter des fonds au cours de la période 2006-2009.	Au cours de l'année 2006-2007, la Fondation a mis en œuvre un programme d'assistance aux organismes de faune en matière de collecte de fonds et a sélectionné huit organismes qui bénéficieront d'un accompagnement professionnel personnalisé jusqu'en 2009.	Le programme d'accompagnement des organismes se poursuit à la satisfaction des partenaires. Des formations ad hoc ont aussi été offertes.	Objectif triennal en voie d'être atteint

¹ • *Protection d'habitats fauniques* : protéger des habitats particulièrement productifs, diversifiés ou menacés et situés sur des terres privées.
• *Aménagement d'habitats fauniques* : améliorer, restaurer ou créer des habitats fauniques qui répondent aux besoins d'alimentation, de reproduction, de libre circulation ou de repos des espèces.

• *Acquisition de connaissances* : acquérir des connaissances sur les habitats fauniques, sur leurs caractéristiques, sur les problèmes relatifs à leur conservation et sur les techniques et les moyens de les protéger, de les améliorer ou de les restaurer.
• *Transfert de connaissances* : offrir une formation sur les habitats, sur les moyens et les techniques pour protéger et mettre en valeur les habitats fauniques; sensibiliser le public à l'importance des habitats fauniques.

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

RIO TINTO ALCAN
FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC
HYDRO-QUÉBEC

LES PARRAINS 100 000 \$ et plus cumulativement

ABITIBIBOWATER
ANONYME
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
ASTRAL MÉDIA
BIOXEL PHARMA INC.
BONDUELLE
BORALEX
CANADIAN TIRE
CBS AFFICHAGE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
EAUX DANONE NAYA
ENVIRONNEMENT CANADA –
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
HABITAT FAUNIQUE CANADA
KRUGER INC.
MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)
SERVICES DE CARTES DESJARDINS
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
SYNGENTA
TEMBEC
VILLE DE QUÉBEC
ZOOM MÉDIA

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

ALLIANCE ENVIRONNEMENT
BECHTEL
BRASSEURS DU NORD (LES)
BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE
CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE DES
INVESTISSEMENTS ÎLE DES SŒURS INC.

FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)
FONDATION EJLB
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)
MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION
ET DE L'EXPORTATION
NUTRITE
RSP HYDRO

De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL
BELL CANADA
BPR
CAISSE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION
ET DES SERVICES PUBLICS
CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.
CROISIÈRES AML
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
DOMTAR
FALCONBRIDGE LTÉE
LE SOLEIL
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DES RÉGIONS
MINISTÈRE DU TOURISME
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT
TRANSCONTINENTAL INC.

De 1 000 \$ à 9 999 \$

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
AHR, MARC
ALLARD, BENOÎT
ARTHURE
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTÉ-MARGUERITE
ASSOCIATION DES GARDIENS DE ZOO
DU QUÉBEC
ATR ASSOCIÉES DU QUÉBEC
AUBUT, MARCEL
BEAUMONT, MONIQUE
BOUCHER, ANDRÉ
BRASSERIE LABATT
BUISSON, LUC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES CHUTES
MONTMORENCY
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES
SEIGNEURIES DES GRONDINES

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
LA CHEVROTIÈRE
CAPITAL BENOÎT INC.
CARON, GHISLAIN
CASCADES GCP JONQUIÈRE
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU
QUÉBEC
CHAGNON, ANDRÉ
CHAREST, PIERRE
COLABER
COOP SAINT-CASIMIR
CÔTÉ, RICHARD
CÔTÉ, YVON
COUTURE, RICHARD
D'AMOURS, DENIS
DEMERS, MARTIN
DÉPUTÉ DE VERDUN,
HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
DESSAU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA
DUCHESNE, ANDRÉ
DUMAS, RÉJEAN
ÉLECTROPAGE S.C.C.
EXCAVATION SAINT-CASIMIR
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE
RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE
CONSUMMATION DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS
DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU
QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE
VOLAILLES DU QUÉBEC
FITZBACK, LUC
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FORAMEC
FOREST, SYLVAIN
FORTIN, RÉJEAN, DONS EN MÉMOIRE DE †
FUMOIR GRIZZLY
GAGNON, LYNDIA
GAUTHIER, DANIEL
GEILECTRIC
GÉNIVAR
GÉRARD, ROBERT
GILBERT, RENAUD D.
GOURDEAU, JEAN
GRONDIN, JEAN-LUC
GROUPE REMABEC
GROUPE SAVOIE

HÉBERT, DANIEL
HÉLIPTÈRES CANADIENS
HILL, PETER
HOME DÉPÔT CANADA
HOUGHTON, JOHN E.
IONAS
JONES, RICHARD
LABERGE, MARLÈNE
LALUC, JOËLLE
LAMARRE, BERNARD
LARENTE, CHARLES
LEFEBVRE, ISABELLE
LEPAGE, JEAN-CLAUDE
LES AFFAIRES
LÉVESQUE, JEANNE T.
MAGASIN LATULIPPE
MAGNAN, LILIANNE
MARCHÉ LOUISE MÉNARD
MINES AGNICO-EAGLE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC
MONAHAN, PIERRE
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE
MONETTE, ESTELLE
MORIN, GEORGES
MORIN, RÉJEAN
MOSCATELLI, ENRICO
MUSÉE DE LA CIVILISATION
OMR ALLIAGES INC.
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING
PAPIERS STADACONA
PARCS CANADA
PARENT, ALAIN
PÊCHES ET OCÉANS CANADA
PLANAS, DOLORÈS
PRAT, ANNIK
RE-MAT INC.
REGIONAL POWER INC.
RESSOURCES NATURELLES CANADA
RICARD, PAULINE
RUTVANOWSKA, JOVAHANNA
SAINT-AUBIN, ROGER
SAINT-JACQUES, MARIE
SCOTIA MCLÉD
SECÉTARIAT AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
SERVICES DE GESTION QUANTUM (LES)
SERVISYS INC.

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

SHEIKH, AAMIR
SIAMOIS GRAPHISME
SIMARD, PASCAL
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR
DU QUÉBEC (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION DES
OISEAUX
STRUCTURES FORTAU
STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
TREMBLAY, ANDRÉ
ULTRAMAR
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
VERSTER, GUY
VÉZINA DUFAULT

De 500 \$ à 999 \$

ARCHAMBAULT, SERGE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE
PLESSISVILLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE
ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE
PÊCHEURS DE LA RIVIÈRE DUMOINE
AUBERGE LE NID D'AIGLE
AUBERGE SAINT-ANTOINE
AUBERGE WEDGE HILLS
AVENTURES NORPAQ INC.
BANQUE NATIONALE
BANQUE ROYALE
BARAONA, ARIEL
BATHALON, RICHARD
BESNER, ÉRIC
BIALKOWSKI, ANDREW
BIRON, BASTIEN
BOLDUC, PAULETTE
BONTEMS, LIDIA
BOUCHARD, SERGE
BOUTHILLIERS, NATHALIE
BRIÈRE, PIERRETTE
BRISSETTE, GUY
BRUUN, HILARY
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE
DE LA NOUVELLE-BEAUCE
CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »
CARON, MICHEL
CARREAU, ISABELLE
CAWTHORN, MYLENE
CHAUVIN, CATHERINE
CLERMONT, PIERRE
CLOUTIER, FRANCOIS
CLUB OSWEGO
COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT
COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE
CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC
COULOMBE, GUY
D'ANJOU, PIERRE
DAGENAIS, RICHARD
DE LA SABLONNIÈRE, ÉRIC
DÉRY, FERNAND
DOMAINE CHASSE ET PÊCHE GAUDIAS-FOSTER
DOUVILLE, DENIS
DUGUAY, JEAN-PAUL
DUPUIS, PIERRE
DUROCHER, FRANCINE
ÉMOND, JEAN-MARC
ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATIONS DE L'UPA DE LÉVIS-BELLECHASSE
FINANCIÈRE SUN LIFE
FONTAINE, DENIS
FORTIN, RICHARD
FOURNIER, JUDITH
GAUTHIER, NICOLE
GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET
GESTION JACQUES BLOUIN
GILLESPIE, CHRIS
GOUDREAU, RHÉA
GOWLING, LAFLEUR ET HENDERSON
GRENIER, ANDRÉ
GRENIER, BERNARD
GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
GRUSLIN, MARIE-ANGE
GRUSLIN-FORTIN, FRANÇOISE
HAMILTON GARREL, SUE
HEENAN, BLAIKIE, AUBUT
HOGUE, ALAIN
KENNEDY, ROBERT F. JR
LABELLE, LUC
LACHAMBRE, STÉPHANIE
LACHANCE, RAYMOND
LACROIX, YVON
LAGANIÈRE, JOSÉE
LALANDE, MONIQUE
LAROCHE, SIMONNE
LEBLOND, DENIS
LELIÈVRE, ANTONIO

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES De 500 \$ à 999 \$ (suite)

LÉPINE, GUY
LETENDRE, JEAN
L'IMAGERIE DU QUÉBEC
LIMOGES, DANIEL
LITHO-CHIC
LORAN, RENÉ
LUPIEN, HÉLÈNE
MAILLOUX, CLAUDE
MARIER, NORMAND
MARTIN, DANIEL
MARTIN, PIERRE
MATTE, ÉLAINE
MERCILLE, BENOÎT
MESSIER, YVES
MINISTÈRE DES FINANCES
MONTMINY, RONALD
MORENCY, ROBERT
MORIN, MADELINE
MRC LES JARDINS DE NAPIERVILLE
NANTAIS, PIERRE

PAPINEAU, GHISLAIN
PARADIS, RICHARD
PARÉ, ROBERT
PEDNAULT, LIETTE
PICARD, PIERRE J.
PINEAULT, RAYNALD
PIRELLI, CARLO
PLACEMENTS JACQUES AUDET (LES)
POIRIER, ROSAIRE
POURVOIRIE CLAUPARO INC.
POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.
POURVOIRIE DU LAC MOREAU
POURVOIRIE LAC DÉGELIS INC.
PRODUITS FORESTIERS CANBO
QUIRION VAN GENT, MONIQUE
RAJOTTE, GUY
RAYMOND, DOMINIQUE
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX
ROLLAND, LUCIEN G.
ROY, LOUIS
SACERF DES PASSES INC.
SAUM-MOM BOUTIQUE ALIMENTAIRE
SERVICES ADMINISTRATIFS
SAINT-LAMBERT (LES)

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE
LA SEIGNEURIE
SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS
DE QUÉBEC
SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE L'ESTRIE
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX
DE MONTRÉAL
THÉBERGE, CLAUDE
THÉRIAULT, JANICK
THIBAUT, PIERRE
TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD
TOURANGEAU, MARTINE
TRANSPORT GÉRARD NADEAU ET FILS
TREMBLAY, STEEVE
TURNER, J. KAY
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS
VILLE DE CHÂTEAUGUAY

LÉGENDE :
TERRAIN : Donateur d'un terrain
† : Legs ou dons in memoriam

Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune ; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2007-2008 :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les 4 500 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, qui deviennent membres de la Fondation et lui versent une cotisation annuelle ;
- les participants aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation et les donateurs de la campagne « Pour que vivent nos cours d'eau » ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. Rousseau Timbres & Monnaies, à Montréal, et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN
D'ANGELO, CLAUDIO
DAUMAS, JEAN-CHARLES
GAGNÉ, DANIEL
GÉRARD, ROBERT
GIRARD, PIERRE

GRENIER, DANIEL
GRONDIN, JEAN-LUC
LABELLE, DANIEL
LAMARCHE, MICHEL
LEDUC, PIERRE
PÉPIN, PATRICIA

RIOPELLE, JEAN-PAUL
ROY, CLODIN
TREMBLAY, CLAIRE
WOLPUT, PATRICE

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

D'authentiques amants de la nature... Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

BEAUDIN, JEAN
BRIÈRE, DENIS
BUSSIÈRES, PASCALE
DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
FORTIN, BERNARD

LAPARÉ, LOUISE
L'ECUYER, PATRICE
LEPAGE, GASTON
LORAIN, SOPHIE
MARCoux, RÉMI
MONAHAN, PIERRE

ORISINI, MARINA
PELLERIN, LAURENT
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
PICHETTE, PATRICK
ROBITAILLE, PIERRE

Célébration des 20 ans de la Fondation de la faune du Québec

Le 25 avril 2007, la Fondation soulignait ses 20 ans de soutien aux initiatives fauniques lors d'une soirée tenue au Parc aquarium du Québec. Pour l'occasion, la Fondation a souligné l'appui de sept grands partenaires nationaux du réseau faunique, soit la Fédération des pourvoirs du Québec, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Société des établissements de plein air du Québec.

Signalons également la contribution au succès de cette soirée des peintres de la Fondation la Norditude, de Kruger Vins et spiritueux et de Mondia Alliance.

LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2007-2008

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
ALLIANCE POUR UNE GESTION INTÉGRÉE ET RESPONSABLE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU DIABLE (AGIR POUR LA DIABLE)
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.
AMIS DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC SAINT-FRANÇOIS (LES)
APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ / ZEC BOULLÉ
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LABRIEVILLE INC. / ZEC DE LABRIEVILLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LAC DU CERF
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA BATISCAN INC. / ZEC JEANNOTTE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DU LAC BRÉBEUF INC. / ZEC DU LAC-BRÉBEUF
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE FRÉMONT INC. / ZEC FRÉMONT
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE LAVIGNE INC. / ZEC LAVIGNE

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE NORDIQUE / ZEC NORDIQUE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE PETIT-SAGUENAY-SAINTE-SIMÉON INC. / ZEC BUTEUX-BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE / ZEC DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE LA RÉGION DE MATANE
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE LA RIVIÈRE À MARS INC. / ZEC DE LA RIVIÈRE-À-MARS
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE SAUMONS DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA RIVE NORD
ASSOCIATION NATURE INC. / ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC GAUVREAU
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)
ASSOCIATION PROTECTRICE DE LA FAUNE DE TÉMISCAMINGUE / ZEC RESTIGO
ATTENTION FRAGILES
BIOPARC DE LA GASPÉSIE
CENTRE BORÉAL DU SAINT-LAURENT

CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL
CENTRE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DE LA BALEINE NOIRE DU SAINT-LAURENT
CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL
CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX (CIBRO)
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE
CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL
CLUB CONSERVATION VERT CHER
CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS
COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)
COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU SAGUENAY
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI
COMITÉ DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE LE BRAS
COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETHEMIN
COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS 2007-2008 (suite)

CONSEILLERS FORESTIERS DE L'OUTAOUAIS (LES)
CONSERVATION ACGT INC.
CONSERVATION DE LA NATURE –
RÉGION DU QUÉBEC
CONSULTANTS FORESTIERS M.S. INC.
COOPÉRATIVE AGROFORESTIÈRE
KINOJÉVIS-ABIJÉVIS
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS DE
MASTIGOUCHE
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE
TRANSCONTINENTALE INC.
CORPORATION BASSIN VERSANT
BAIE MISSISSQUOI
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES
MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
CORPORATION DU BASSIN
DE LA JACQUES-CARTIER INC.
– ZEC DE LA RIVIÈRE-JACQUES-CARTIER
DOMTAR INC. – USINE DE WINDSOR
DULUDE, RENÉ, INGÉNIEUR FORESTIER
ÉCO-NATURE DE LAVAL INC.
ENVIROTEL 3000 INC.
EXPLOS-NATURE
FAUNENORD
FÉDÉRATION CHASSE ET PÊCHE OWEN INC. /
ZEC OWEN
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE-NORD
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
FÉDÉRATION DE L'UPA DU CENTRE-DU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS
GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
GESTIONNAIRES DE ZECS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON
ATLANTIQUE
FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE
FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE-LOTBINIÈRE
FONDATION DU MONT SAINT-BRUNO (LA)
FONDATION HÉRITAGE FAUNE

FONDATION QUÉBÉCOISE POUR
LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL
GÉNIVAR
GROUPE ACTION ENVIRONNEMENT KAKAKEW
GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIÉKOUAGAN
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION
SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM
GROUPE DESFOR
GROUPE D'INTERVENTION POUR
LA RESTAURATION DE LA BOYER
GROUPE FORESTIER INTECH INC.
GROUPEMENT FORESTIER
BAIE-DES-CHALEURS
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
DE SAINT-FRANÇOIS INC.
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
SHICK SHOCK
GROUPEMENT FORESTIER DE L'EST
DU LAC TÉMISCOUATA INC.
GROUPEMENT FORESTIER DE
NICOLET-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC INC.
HÉRITAGE LAURENTIEN
INGÉNIEUR FORESTIER COURTE & VIAU S.E.N.C.
INSTITUT DE RECHERCHE SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LA FAUNE
MARCoux-FILION, HÉLÈNE, INGÉNIEURE
FORESTIÈRE CONSULTANTE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MOUVEMENT VERT MAURICIE
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE
NATION NASKAPI DE KAWAWACHIKAMACH
NATURE QUÉBEC / UQC
NATURE-ACTION QUÉBEC
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA GATINEAU
PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS
POURVOIRIE CLUB ROSSIGNOL
POURVOIRIE DU CAP AU LESTE INC. (LA)
POURVOIRIE DU LAC CYPRÈS
POURVOIRIE POULIN DE COURVAL (1984) INC.
POURVOIRIE QUÉBEC NATURE INC.
POURVOIRIE VENT DE LA SAVANE
RAPPEL
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX
RÉSEAU D'OBSERVATION
DE MAMMIFÈRES MARINS
RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE
RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCs
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES
RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES INC.

SACERF DE LA LIÈVRE INC. / ZEC DE LA LIÈVRE
SOCIÉTÉ CASCAPÉDIA INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE
MADAWASKA ET DU LAC TÉMISCOUATA
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
COMMUNAUTAIRE ET TOURISTIQUE DE
SAINTE-ROSE-DU-NORD (LA)
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES DU BAS-
SAINT-LAURENT / ZEC DU BAS-SAINTE-LAURENT
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES
DE LA VALLÉE INC.
SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DE LA
TOURBIÈRE DE LANORAIE INC.
SOCIÉTÉ SYLVICOLE
ARTHABASKA-DRUMMOND
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU
SYLVA CROISSANCE INC.
TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE
DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION
DES OISEAUX DE PROIE
VALIQUETTE, PIERRE,
CONSULTANT FORESTIER
VILLE DE BOUCHERVILLE

LES PARTENAIRES PROMOTEURS DE PROJETS PÊCHE EN HERBE 2007-2008

118^e GROUPE SCOUT DE PINTENDRE
(DISTRICT RIVE-SUD-BEAUCE) INC.
34^e GROUPE SCOUT DOLBEAU-MISTASSINI
ALLIANCE DES PIÉGEURS
SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
ANSE-SAINTE-JEAN INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE LAC-MÉGANTIC INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE RIVIÈRE-À-PIERRE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
DU LAC ABÉNAQUIS
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU
TÉMISCAMINGUE CENTRE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ET
CONSERVATION DE DESBIENS INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LAC BRÉBEUF

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LE
VOYAGEUR DE MASHAM
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE TOURELLE
ASSOCIATION CHASSE, PÊCHE ET PLEIN AIR
LES BALBUZARDS
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
DE LA SARRE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
CHICOUTIMI JEUNESSE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE CONTRECEUR INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE PLESSISVILLE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DE SAINTE-JULIE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DES CANTONS UNIS
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
SAINT-BASILE DE PORTNEUF INC.
ASSOCIATION DES AGENTS DE PROTECTION
DE LA FAUNE DU QUÉBEC – SECTION ESTRIE
ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE
ET PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER
ASSOCIATION DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE L'ESTRIE
ASSOCIATION DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE MATANE INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE ROUYN-NORANDA INC.
ASSOCIATION DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS MANIC-OUTARDES INC.
ASSOCIATION DES LOISIRS DE MONTPELLIER
(SOUS-COMITÉ LOISIRS PLEIN AIR LAC CROCHE)
ASSOCIATION DES MEMBRES ACTIFS
DE LA GAPPE (A.M.A.G.)
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LONGUEUIL
ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS
« LES RAPIDES » DE COTEAU-DU-LAC
ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS
DE LA MATAPÉDIA
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DE CHALET DU LAC DU JÉSUIE
ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU PETIT LAC LAMBTON
ASSOCIATION LOISIRS CHASSE ET PÊCHE
DU TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR
PIED-DES-MONTS
ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC DÉSERT
DE LA MINERVE INC.
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE CHAUVIN INC.
ET ÉCOLE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE
ET PÊCHE DE LA BAIE-DES-CHALEURS
ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT
BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE
CAMP CHAPLEAU
CAMP MARISTE
CENTRE DES LOISIRS DU LAC TERRIEN INC.
CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA
CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 12460
LACHENAIE
CHEVALIERS DE COLOMB
DE HAVRE-SAINT-PIERRE
CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL
CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL
CLUB CHASSE ET PÊCHE DONNAONA
CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMTÉ BROME
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE SENNETERRE
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE D'AYLMER
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE
DES FRONTIÈRES 1985 INC.
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES MOUSQUETAIRES
CLUB DE CONSERVATION, DE CHASSE
ET DE PÊCHE DE VERTS-SOMMETS
CLUB DE TIR « LA JOLIE TUQUE » INC. (LE)
CLUB DES MOUCHEURS ENDIABLÉS
CLUB ÉPERLAN INC.
CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.
CLUB LOUP-CERVIER
CLUB OPTIMISTE D'AUMOND
CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-ADÈLE
CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES DE
LONGUEUIL INC.
CLUB PANACHE INC.
CLUB RICHELIEU FORESTVILLE
COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT
DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS
(CHARMES)
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE
CHICOUTIMI INC.
COMITÉ DE RESTAURATION
DE LA RIVIÈRE ETCHÉMIN
COMITÉ DE VALORISATION
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ DES LOISIRS DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ INC.
COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE OUTAOUAIS
COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE SHERBROOKE
COMITÉ PÊCHE BLANCHE RIVIÈRE ÉTERNITÉ
ET COMITÉ DES 12-18 DU BAS-SAGUENAY
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE AUX ANGLAIS
CORPORATION D' ACTIONS ET DE GESTION
ENVIRONNEMENTALES DE QUÉBEC (CAGEQ)

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE (CAPSA)
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
RÉCRÉOTOURISTIQUE ET
DU NAUTISME DE GRANDES-PILES
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-
ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES
DES BOIS-FRANCS
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
CORPORATION DES TERRAINS DE JEUX DU BIC
CORPORATION MUNICIPALE
SAINT-THOMAS-DIDYME
CORPORATION POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL (CPEM) INC.
DÉVELOPPEMENT MULTIRESSOURCES DE LA
RÉDEMPTION (CHEVALIERS DE COLOMB)
DOMAINE DE L'AMITIÉ INC.
ÉCOLE DU VALLON
ÉCOLE GUILLAUME-COUTURE
ÉCOLE KENNEBEC
ÉCOLE LES PRIMEVÈRES JOUVENCE
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOURIRE
ÉCOLE RENÉ-GUÉNETTE
ÉCO-NATURE DE LAVAL
(PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES)
FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE DE
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC.
FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR (LA)/RÉGION
FONDATION DU CENTRE DE LA NATURE DE LAVAL
FONDATION SAINTE-PHILOMÈNE
MONTCERF-LYTTON INC.
FORÊT MONTMORENCY
GROUPE D'INTERVENTION POUR
LA RESTAURATION DE LA BOYER
GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-
NATURALISTES ET PROFESSIONNELS
EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)
HÉRITAGE LAURENTIEN
KENNEBEC (CENTRE DE PLEIN AIR)
LA FAUNE ET VOUS (MRNF)
LES ARCHERS DE THETFORD INC. (MEMBRE
DE LA FQCP) / CHEVALIERS
DE COLOMB – CONSEIL 5167
LES ROIS DE LA JUNGLE (150^e CHICOUTIMI)
LOISIRS DE SAINT-ADRIEN INC. (LES)
LOISIRS DE SAINT-PIE INC. (LES)
LOISIRS DE STANBRIDGE EAST SPORTS
ASSOCIATION INC. (LES)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE
MUNICIPALITÉ BLUE SEA
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

CEUVRE DES LOISIRS DE SAINTE-MONIQUE INC.
ORDRE DE SAINT-HUBERT DE QUÉBEC
ORGANISME DES PARENTS PARTICIPANTS (OPP) – COMMISSION SCOLAIRE DU LAC ABITIBI – PAVILLON ROQUEMAURE
PARC MARIE-VICTORIN INC.
PARC RÉGIONAL DES APPALACHES
PATRO DE CHARLESBOURG
PATRO DE FORT-COULONGE / MANSFIELD
PATRO DE JONQUIÈRE
PATRO ROC-AMADOUR
PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC SAINT-LOUIS INC. (LES)
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE

RÉSERVE FAUNIQUE RIMOUSKI (SÉPAQ)
RIVIÈRE EN FÊTE À CARIGNAN
RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.
SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC. (LE)
SCOUT ÉCLAIREUR TROUPE RADISSON
SCOUTS ET GUIDES DE SAINTE-URSULE
SOCIÉTÉ CASCAPÉDIA INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES INC.
SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE
TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC. (RÉSERVE FAUNIQUE)
TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE INC.
VILLE DE HUDSON
VILLE DE LA TUQUE
VILLE DE MANIWAKI

VILLE DE MONTMAGNY – SERVICE DES LOISIRS
VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE LASALLE
VILLE DE QUÉBEC – ARRONDISSEMENT LAURENTIEN
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
VILLE DE ROUYN-NORANDA – SERVICE DE L'ANIMATION EN LOISIR ET ESPACES VERTS
VILLE DE SAINT-GEORGES – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE – SERVICE DES LOISIRS
VILLE DE WATERLOO – SERVICE DES LOISIRS
VISION SAINT-AURICE
ZEC RESTIGO

LES AUTRES PARTENAIRES

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DU BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES INC.
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.
CONSERVATION DE LA NATURE – QUÉBEC INC.
CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.

CORPORATION HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.
REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS DU LAC SAINT-PIERRE
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE BAIE LAVALLIÈRE INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-PIERRE INC.
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE DE KAMOURASKA INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.
SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA INC.
VILLE DE BEAUHARNOIS
VILLE DE BEAUPRÉ
VILLE DE BOUCHERVILLE
VILLE DE CHÂTEAUGUAY
VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de virginie (PAAR) et au cadre de soutien financier pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICINIENNES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquittera des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



André Martin

Québec, le 25 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et à la création d'un nouveau fonds, tels qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 juin 2008

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédié		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 203 193 \$	3 101 258 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 203 193 \$	3 101 258 \$
Collectes de fonds (note 4)	865 928	933 932	-	-	-	-	865 928	933 932
Autres contributions (note 4)	534 238	149 520	854 671	19 687	288 881	171 086	1 677 790	340 293
Intérêts	72 845	63 312	23 045	10 042	-	-	95 890	73 354
	<u>4 676 204</u>	<u>4 248 022</u>	<u>877 716</u>	<u>29 729</u>	<u>288 881</u>	<u>171 086</u>	<u>5 842 801</u>	<u>4 448 837</u>
CHARGES (note 5)								
Coût des projets fauniques	3 667 176	3 284 612	896 894	767 543	118 202	70 423	4 682 272	4 122 578
Frais de collectes de fonds	502 260	528 441	-	-	-	-	502 260	528 441
Frais d'administration	564 558	501 041	-	-	-	-	564 558	501 041
	<u>4 733 994</u>	<u>4 314 094</u>	<u>896 894</u>	<u>767 543</u>	<u>118 202</u>	<u>70 423</u>	<u>5 749 090</u>	<u>5 152 060</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(57 790)	(66 072)	(19 178)	(737 814)	170 679	100 663	93 711	(703 223)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 036 172	1 102 244	1 321 836	2 059 650	618 617	517 954	2 976 625	3 679 848
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>978 382 \$</u>	<u>1 036 172 \$</u>	<u>1 302 658 \$</u>	<u>1 321 836 \$</u>	<u>789 296 \$</u>	<u>618 617 \$</u>	<u>3 070 336 \$</u>	<u>2 976 625 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 MARS 2008

	2008			2007	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	26 927 \$	6 877 \$	- \$	33 804 \$	48 124 \$
Dépôts à terme rachetables (taux moyen de 4,23 %)	1 530 000	139 000	-	1 669 000	1 610 000
Créances (note 6)	438 641	75 172	-	513 813	241 631
Intérêts courus	54 100	5 998	-	60 098	42 815
Stocks	24 255	-	-	24 255	28 574
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	789 296	-	-
Frais payés d'avance	45 827	4 080	-	49 907	14 719
Contributions à recevoir (note 7)	-	159 670	-	159 670	151 650
	<u>2 119 750</u>	<u>390 797</u>	<u>789 296</u>	<u>2 510 547</u>	<u>2 137 513</u>
Contributions à recevoir (note 7)	-	200 170	-	200 170	159 620
Placements (note 8)	400 000	-	-	400 000	400 000
Immobilisations corporelles (note 9)	184 933	1 212 248	-	1 397 181	1 423 286
	<u>2 704 683 \$</u>	<u>1 803 215 \$</u>	<u>789 296 \$</u>	<u>4 507 898 \$</u>	<u>4 120 419 \$</u>
DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 10)					

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

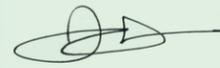
BILAN AU 31 MARS 2008 (suite)

	2008			2007	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus	790 260 \$	1 092 \$	- \$	791 352 \$	325 524 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	789 296	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	146 745	139 625	-	286 370	507 000
Versement sur les emprunts bancaires	-	159 670	-	159 670	151 650
	1 726 301	300 387	-	1 237 392	984 174
Emprunts bancaires (note 12)	-	200 170	-	200 170	159 620
	1 726 301	500 557	-	1 437 562	1 143 794
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	184 933	1 212 248	-	1 397 181	1 423 286
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 13)	793 449	15 000	44 714	853 163	919 464
Solde d'affectation externe	-	75 410	744 582	819 992	633 875
	978 382	1 302 658	789 296	3 070 336	2 976 625
	2 704 683 \$	1 803 215 \$	789 296 \$	4 507 898 \$	4 120 419 \$

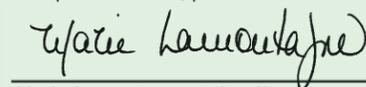
ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques Gauthier, président du conseil



Marie Lamontagne, trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008			2007	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Rentrées de fonds					
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 317 416 \$	4 754 \$	77 227 \$	4 399 397 \$	3 974 920 \$
Contributions gouvernementales et municipales	224 512	370 553	211 066	806 131	982 022
Intérêts reçus	55 892	22 715	-	78 607	67 556
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(2 610 142)	(842 329)	(118 202)	(3 570 673)	(2 750 629)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 659 375)	(53 317)	-	(1 712 692)	(1 697 931)
Remboursement de contributions reçues en trop	-	-	-	-	-
Intérêts versés	(2 967)	-	-	(2 967)	(2 202)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	325 336	(497 624)	170 091	(2 197)	573 736
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Sorties (reentrées) de fonds nettes					
Produit d'alinéation d'immobilisation	-	11 536	-	11 536	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 229)	-	-	(13 229)	(44 995)
Sorties (reentrées) de fonds nettes	(13 229)	11 536	-	(1 693)	(44 995)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Nouveaux emprunts	-	200 170	-	200 170	-
Remboursements d'emprunts	-	(151 600)	-	(151 600)	(144 356)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	-	48 570	-	48 570	(144 356)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	312 107	(437 518)	170 091	44 680	384 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 074 729	583 395	-	1 658 124	1 273 739
Créances interfonds	170 091	-	(170 091)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin *	1 556 927 \$	145 877 \$	- \$	1 702 804 \$	1 658 124 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral ; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, applicables aux organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général au cours duquel les charges connexes sont engagées.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. La direction n'étant pas en mesure d'effectuer une estimation raisonnable de la juste valeur de ces apports, ils ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Fondation a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

La Fondation a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : dépôts à terme, les créances, les intérêts courus de même que les charges à payer et frais courus.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus au poste des produits d'intérêts. La Fondation a classé dans cette catégorie, les placements et les contributions à recevoir.

Autres passifs financiers Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût, après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût. La Fondation a classé dans cette catégorie les emprunts bancaires.

Baisse de valeur durable des actifs financiers Pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Au cours de l'exercice, la Fondation a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 3855 – *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation* et 3861 – *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*.

Pour la Fondation, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Fondation, lesquels sont divulgués à la note 2.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques

économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Fondation a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Création d'un nouveau fonds

Au cours de l'exercice, la Fondation a créé un nouveau fonds, le « Fond dédié » pour présenter les sommes affectées à la réalisation de projets. Par la même occasion, la Fondation a changé l'appellation « Fonds de fonctionnement » pour celle de « Fonds général » afin de mieux refléter la réalité. Cette modification de convention comptable a eu pour seul effet de reclasser des contributions et des coûts des projets fauniques du fonds général au fonds dédié pour des montants respectifs de 288 881 \$ et 118 202 \$.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Fondation appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – *Instruments financiers - informations à fournir*, 3863 – *Instruments financiers - présentation* et 3031 – *Stocks*. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de la Fondation et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Fondation est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé – *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. Ils modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Fondation. Quant au chapitre 3031, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de cette nouvelle norme.

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2008				2007	
	Collectes de fonds		Autres contributions		Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Immobilisations	Fonds dédié		
Gouvernements et municipalités	183 274 \$	40 570 \$	852 181 \$	211 066 \$	1 287 091 \$	334 776 \$
Entreprises	418 388	-	-	54 465	472 853 \$	528 595
Particuliers	189 616	737	-	3 789	194 142 \$	198 762
Fondations et OSBL	74 650	492 931	2 490	19 561	589 632 \$	212 092
	<u>865 928 \$</u>	<u>534 238 \$</u>	<u>854 671 \$</u>	<u>288 881 \$</u>	<u>2 543 718 \$</u>	<u>1 274 225 \$</u>

5. CHARGES

	2008	2007
FONDS GÉNÉRAL		
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	1 773 985 \$	1 743 308 \$
Projets relatifs à la pêche et à la relève * ***	525 830	477 813
Projets relatifs aux partenariats fauniques	290 697	343 434
Projets de la Fondation ** ***	435 355	87 275
Traitements et avantages sociaux	549 290	523 599
Honoraires professionnels	840	2 350
Déplacements	10 874	15 092
Réunions, congrès et perfectionnement	3 800	3 509
Publicité et promotion ***	60 117	72 551
Impression et fournitures	11 507	10 333
Amortissement des immobilisations corporelles	4 881	4 198
Autres	-	1 150
	<u>3 667 176 \$</u>	<u>3 284 612 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	316 786 \$	267 364 \$
Honoraires professionnels ***	20 809	37 430
Commissions et redevances	7 808	9 188
Achats de biens	12 288	29 514
Déplacements	9 089	10 530
Réunions, congrès et perfectionnement	3 078	2 954
Repas / activités-bénéfice	12 399	47 030
Publicité et promotion ***	72 248	88 835
Impression et fournitures	26 180	20 426
Amortissement des immobilisations corporelles	5 537	4 592
Autres	16 038	10 578
	<u>502 260 \$</u>	<u>528 441 \$</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	374 026 \$	315 520 \$
Honoraires professionnels	18 822	10 030
Déplacements	17 511	22 584
Réunions, congrès et perfectionnement	8 290	4 589
Publicité et promotion	4 901	8 300
Loyer	99 111	100 448
Impression et fournitures	27 927	26 511
Amortissement des immobilisations corporelles	5 676	4 799
Autres	8 294	8 260
	<u>564 558 \$</u>	<u>501 041 \$</u>

*Un montant de 12 089 \$ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2008 (2007 : 11 313 \$) en raison du fait que ces achats ont été faits pour le compte d'autres organismes.

**Ce poste inclut des honoraires professionnels de 71 553 \$ (2007 : 17 181 \$) et des traitements et avantages sociaux de 48 815 \$ (2007 : 22 980 \$).

***Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2008	2007
Projets relatifs à la pêche et à la relève	401 \$	- \$
Projets de la Fondation	362	-
Projets fauniques / publicité et promotion	3 821	3 821
Honoraires professionnels	3 300	3 300
Collectes de fonds / publicité et promotion	3 821	3 821
	<u>11 705 \$</u>	<u>10 942 \$</u>

	2008	2007
FONDS DES IMMOBILISATIONS		
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	843 323 \$	701 661 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	10 666	25 931
Honoraires professionnels	11 938	1 601
Publicité et promotion	4 983	938
Gestion de terrains	13 555	17 440
Intérêts sur les emprunts bancaires	11 973	19 218
Déplacements et autres	456	754
	<u>896 894 \$</u>	<u>767 543 \$</u>

	2008	2007
FONDS DÉDIÉ		
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	118 202 \$	70 423 \$

6. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 96 182 \$ (2007 : 9 717 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2008	2007
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
- Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	359 840 \$	311 270 \$
- Moins: à recevoir au cours du prochain exercice	159 670 \$	151 650 \$
	<u>200 170 \$</u>	<u>159 620 \$</u>

8. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2008 au 12 juin 2011 et portent intérêt à des taux variant de 3,55 % à 4,89 %, le taux moyen est de 4,30 % (2007 : 3,87 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds général				
Équipements	140 110 \$	95 182 \$	44 928 \$	64 497 \$
Œuvres d'art	140 005	-	140 005	135 005
	<u>280 115</u>	<u>95 182</u>	<u>184 933</u>	<u>199 502</u>
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 160 608	-	1 160 608	1 172 144
Droits d'aménagement	51 640	-	51 640	51 640
	<u>1 212 248</u>	<u>-</u>	<u>1 212 248</u>	<u>1 223 784</u>
	<u>1 492 363 \$</u>	<u>95 182 \$</u>	<u>1 397 181 \$</u>	<u>1 423 286 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 27 799 \$ (2007 : 24 531 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains est comptabilisé à titre de charges de l'exercice au cours duquel le terrain est transféré.

10. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2008	2007
Solde de fonds au début	462 299 \$	1 005 706 \$
Dépôts et intérêts reçus	207 921	714 425
Déboursés et frais d'administration	(358 015)	(1 256 195)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	1 133	(1 637)
Solde de fonds à la fin	<u>313 338 \$</u>	<u>462 299 \$</u>

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Fonds général

Les contributions reportées sont constituées des commandites et de la vente de cartes de participation reçues pour la tenue d'une activité-bénéfice à Montréal le 1^{er} avril 2008 (71 745 \$) et du don affecté d'une entreprise (75 000 \$).

Fonds des immobilisations

Les autres sommes perçues d'avance représentent les sommes reçues de la Ville de Québec au 31 mars 2008 pour l'acquisition de milieux naturels qui lui seront ensuite transférés. Ces sommes devront être remboursées à la Ville de Québec si elles ne sont pas utilisées à la fin de l'entente en mars 2009. En date du 31 mars 2008, la Fondation de la faune s'est engagée à acquérir des terrains à même ces contributions pour un montant de 26 173 \$. Cet engagement est également conditionnel à une contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

	2008	2007
Solde au début	500 000 \$	- \$
Sommes perçues d'avance au cours de l'exercice	200 000	500 000
Sommes utilisées au cours de l'exercice	(560 375)	-
Solde à la fin	<u>139 625 \$</u>	<u>500 000 \$</u>

12. EMPRUNTS BANCAIRES

	2008	2007
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 \$, échéant en mars 2009	80 290 \$	156 503 \$
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 \$, échéant en mars 2009	18 632	36 368
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 \$, échéant en mars 2009	15 666	30 594
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 \$, échéant en mars 2009	26 382	51 460
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 %, remboursable par versements mensuels de 1 593 \$, échéant en mars 2009	18 700	36 345
Emprunt dont le montant final, le taux et les versements mensuels seront fixés ultérieurement. *	200 170	-
	<u>359 840 \$</u>	<u>311 270 \$</u>
Moins: Versement à court terme sur les emprunts bancaires	159 670	151 650
	<u>200 170 \$</u>	<u>159 620 \$</u>

Dans le cadre du programme pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment, et ce, directement à l'institution financière concernée. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 7).

* Le montant final de cet emprunt bancaire n'est actuellement pas déterminé. Un montant maximal de 235 494 \$ a été préautorisé par l'institution financière. Les modalités finales de remboursement et de taux d'intérêt seront déterminées à la conclusion de l'entente, soit lorsque les coûts du projet seront entièrement connus. Le montant des versements en capital futurs n'inclut pas ceux relatifs à cet emprunt.

13. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 574 146 \$ (2007 : 2 159 875 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2009	1 481 508 \$
2010	92 638
	<u>1 574 146 \$</u>

Au 31 mars 2008, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 045 682 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 793 449 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 15 000 \$ pour la gestion de terrains à vocation faunique d'ici 2010.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 44 714 \$ (2007 : 83 382 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques en 2009.

14. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	100 851 \$
2010	102 205
2011	104 912
2012	105 589
2013	106 942
2014 et subséquentment	291 280
	<u>811 779 \$</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élevaient à 62 855 \$ (2007 : 51 529 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2008, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, soit 4,25 % à la date du bilan (2007 : 6 %). Aux 31 mars 2007 et 2008, le solde était nul.

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan.

Le coût des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements et des emprunts bancaires est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables. Au 31 mars 2008, la juste valeur des placements est de 412 598 \$ (2007 : 407 471 \$) et celle des emprunts bancaires est de 363 706 \$.

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances, environ 50 % des comptes à recevoir est à recevoir d'un seul débiteur. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2008.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 — DÉFINITIONS

1.1 ■ Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 — CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1** ■ Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2** ■ Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3** ■ Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

SECTION 3 — DEVOIRS DE GESTION

3.1 ■ L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

- 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 ■ L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité

- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.

3.3 ■ L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité

- 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 — CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 ■ Dispositions générales

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
 - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
 - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 ■ Mesures de prévention

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.2.2 (suite) Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 ■ L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 — L'APRÈS-MANDAT

5.1 ■ L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

5.2 ■ L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 ■ L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 — RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- 6.1** ■ Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2** ■ Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3** ■ L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4** ■ Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

TIENT À REMERCIER :

SES PARRAINS FONDATEURS

RioTintoAlcan

 **Desjardins**

 **Hydro Québec**

SES PARRAINS

Abitibi-Consolidated
Aliments Carrière
Association minière du Québec
Bioxel Pharma inc.
Boralex
Canadian Tire
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Environnement Canada – Service canadien de la faune
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Habitat faunique Canada

Kruger inc.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des Transports du Québec
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine
Services de cartes Desjardins
Société de gestion du Fonds jeunesse
Société des alcools du Québec
Syngenta
Tembec
Ville de Québec

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.

PHOTO EN COUVERTURE : Alain Sches/Québec Couleur Nature



Fondation de la faune du Québec